

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2021

Etaient Présents : Mme Annick HUCHET, Maire – Mme Laurette GUEIDAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe – M. Frédéric EYMERY, 2<sup>ème</sup> Adjoint - M. Jean-Louis BEYLIER – M. Guillaume BONNAUD – M. Robert DRURY - M. Alexandre GYURITS - M. Jean-Jacques JARRY - Mme Marjorie KOERTS

Absents : Mme Fabiola DUPUY (procuration donnée à Jean-Louis BEYLIER) – Mme Rosine GAUTIER-PEIXINHO

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques JARRY

La séance est ouverte à 18h.

### Les questions à l'ordre du jour :

#### **1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 14 octobre 2021 :**

Approuvé à l'unanimité.

#### **2. Décision budgétaire modificative (ajustement de crédits) :**

Il s'agit d'abonder les comptes suivants : Le poste personnel non titulaire + 3 500€ - Le poste personnel titulaire + 2 500€ - Le poste cotisations à l'URSSAF +1 000€ par un virement de crédits provenant des comptes 62878 – 6453 – 6455 et 6456 pour le même montant, soit 7 000€.

Approuvé à l'unanimité.

#### **3. Délibération donnant habilitation au CDG87 concernant le RGPD (règlement général sur la protection des données) :**

Le Maire rappelle que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un document obligatoire à mettre en œuvre pour toutes les collectivités.

Il s'agit de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour organiser la mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », pour le compte des communes.

Approuvé à l'unanimité.

#### **4. Délibération modificative de passage à la comptabilité M57 :**

Cette délibération porte sur le passage à la comptabilité M57 au 1er Janvier 2022 et l'approbation du RBF (Règlement Budgétaire et Financier) de la commune du Chalard afférent.

Approuvé à l'unanimité.

#### **5. Emprunt de 50 000 € :**

Cet emprunt, prévu au budget et conseillé par le comptable public pour financer les investissements 2021, va être réalisé. La proposition s'établit sur un taux d'intérêt de 0.89% pour une durée de 15 ans. Par ailleurs, il est à noter que le prêt de 50 000 € contracté pour l'achat du tracteur communal se termine cette année.

Approuvé à l'unanimité.

#### **6. Avancement de grade : poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Pour faire suite à l'avancement de grade de Madame Rachel CLARKE, actuellement adjoint administratif, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/01/2022.

Approuvé à l'unanimité

## **7. Point sur la situation du local de chasse :**

Une ultime réunion de concertation aura lieu prochainement avec l'ACCA en vue d'établir la convention d'occupation du local communal mis à disposition par la commune du Chalard.

## **8. Réfection du terrain de pétanque :**

Pour répondre à la demande du Comité des Fêtes, il est envisagé de remettre en état le terrain de pétanque situé à proximité de la salle des fêtes du Chalard. L'estimation de ces travaux est d'environ 3 600€. Ils seraient réalisés en régie par le technicien communal.

## **9. Organisation de la Fête de Noël :**

Cette année, la Fête de Noël aura lieu le 11 décembre à 15 heures, à la Salle des Fêtes :

- Un spectacle de magie/illusionnisme sera proposé dès 15 heures
- Le Père Noël passera à 16 heures pour distribuer les cadeaux aux enfants et remettre les colis de Noël aux anciens (+ de 70 ans).
- Les tableaux « Pop Art » seront remis à chaque « modèle »
- Un goûter (gâteaux confectionnés par La Cuisine de Nicki et Marjorie), accompagné de chocolat chaud, vin chaud etc... sera ensuite offert à tous.

**Compte-tenu de la situation sanitaire, le pass sanitaire et le port du masque seront exigés pour participer à cette fête.**

## **10. Questions diverses :**

- Attente de devis pour abriter le défibrillateur des intempéries. Jean-Jacques JARRY se charge de ce dossier.
- Les caméras de vidéosurveillance 4G ont été remplacées par des caméras fonctionnant en WiFi. Elles sont maintenant installées.
- Cimetière: la décision est prise de délimiter le Jardin du Souvenir et d'y poser une stèle et un banc. Des demandes de devis sont en cours. Il est décidé également de remplacer la plaque du monument aux morts.

Compte-rendu fait le 8 décembre 2021

Jean-Jacques JARRY – Conseiller municipal

